

DELIBERATION N° 148-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 24 juin et du 3 juillet 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain SIAUD.

Présents :

ABERT Jean-Claude	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
SIAUD Alain	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
BRUGNERA Jean-Michel	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	MORA Serge
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	BALME Eric	
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROBERT Philippe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à BONOMI Jean-Pierre), GRAND Florence (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à LAURENS Patrick), PREVOT Fabienne (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir ROSSI Angélique), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	46
Nombre de pouvoirs :	12
Nombre de délégués votants :	58

OBJET : ENFANCE – DISPOSITIF ANIM'ADO : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A PTVL POUR L'ORGANISATION DU SEJOUR KOH-LANTA

Deux accueils de loisirs du territoire « Maison Pour Tous (MPT) » et « Plein Temps Vacances et Loisirs (PTVL) » se mobilisent ensemble pour organiser un séjour sur le thème « Koh-Lanta ».

Ce séjour permettra aux enfants :

- De se rendre acteur en les impliquant dans l'organisation du séjour (réalisation des repas du soir, implication dans les veillées et les animations...) et de vivre une expérience de séjour ;
- Favoriser la coopération, l'entraide et le respect à travers des défis collectifs et le dépassement de soi.

Informations sur le séjour :

- Du lundi 21 au vendredi 25 juillet 2025 (5 jours – 4 nuits) au parc du Relais de Chantelouve à Laffrey avec logement sous Marabout avec tente cuisine

- Activités : pratique du kayak, du tir à l'arc, trappeurs et escalade avec des intervenants professionnels ; coconstruire une « charte de camp » autour des valeurs de respect, de solidarité et de l'engagement ; créer un journal de bord ou une capsule vidéo quotidienne réalisés par les jeunes en alternant les rôles (caméraman, intervieweur, rédacteur...).

Le coût total du projet s'élève à 6 877 €, le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
ACHATS Trappeurs :140.00€ Escalade : 215.00€ Tir à l'arc : 682.00€ Kayak : 360.00€	1 397.00€	Participation des familles 24 participants	3 340.00€
SERVICES EXTERIEURS (logement et pension complète 24 enfants-4 animateurs) Soit 604,8 € / jour Soit 25,2€ / jeunes / jour	3 024.00€	Subvention Appel à projet CCMatheysine	2 440.00€
Matériel pédagogique Brassero Bandana Matériel divers péda : feutres, ballons, ficelle....	350.00€	* Participation des structures (via PSO de la CAF) * Bonus Territoire	737.00€ 360.00€
Frais de transport	243.00€		
CHARGES DE PERSONNEL 4 animateurs BAFA et temps préparation Directeurs	1 863.00€		
TOTAL DES CHARGES	6 877.00€	TOTAL DES PRODUITS	6 877.00€

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 440 € à Plein Temps Vacances Loisirs pour l'organisation du séjour « Koh-Lanta ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 2 440 € à Plein Temps Vacances Loisirs pour l'organisation du séjour « Koh-Lanta » du 21 au 25 juillet 2025 à Laffrey ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 juillet 2025
La Présidente,
Coraline SAURAT